

Fontainebleau, le 12 janvier 2026

Benoît FRASLIN  
Directeur

## DÉCISION N°03 - 2026

### PORANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DÉLÉGATION DE FONCTION

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DU SUD SEINE-ET-MARNE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L6143-7, D6143-33, D6143-34 et D6143-35 ;

Vu la décision n°16-963 du 30 juin 2016 portant création du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne par fusion du Centre hospitalier de Fontainebleau, du Centre hospitalier de Montereau-Fault-Yonne et du Centre hospitalier de Nemours ;

Vu la convention de direction commune en date du 23 mai 2022 conclue entre le Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, l'E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, l'E.H.P.A.D. de Samois-sur-Seine et l'E.H.P.A.D. de Château-Landon ;

Vu la convention de direction commune en date du 16 octobre 2024 entre le Groupe hospitalier du Sud Ile-de-France et l'Établissement public gérontologique de Tournan-en-Brie et le Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, l'E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, l'E.H.P.A.D. de Samois-sur-Seine et l'E.H.P.A.D. de Château-Landon ;

Vu l'arrêté de la directrice générale de Centre national de gestion en date du 21 octobre 2024 nommant **Monsieur Benoît FRASLIN** en qualité de directeur du Groupe hospitalier du Sud Ile-de-France, du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, de l'Établissement public gérontologique de Tournan-en-Brie et des E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale de Centre national de gestion en date du 7 novembre 2024 nommant **Madame Justine GRENIER** en qualité de directrice adjointe du Groupe hospitalier du Sud Ile-de-France, du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, de l'Établissement public gérontologique de Tournan-en-Brie et des E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 ;

Vu la décision du directeur en date du 5 octobre 2011 portant nomination de **Madame Hulya GULSEV** en qualité d'ingénieur hospitalier au sein du Centre hospitalier de Montereau-Fault-Yonne ;

Vu la décision du directeur en date du 14 mars 2012 portant nomination de **Madame Marie-Thérèse COSCO** en qualité d'assistante médico-administrative au sein du Centre hospitalier de Nemours ;

## DÉCIDE

### Article 1 :

Délégation permanente est donnée à **Madame Justine GRENIER**, à l'effet de signer tous les documents, décisions et correspondances se rapportant aux activités de la qualité et des relations avec les usagers.

Cette délégation porte notamment sur la gestion des personnels paramédicaux.

### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Justine GRENIER**, une délégation est donnée à **Madame Hulya GULSEV**, ingénieur qualité, responsable de la qualité et de la gestion des risques, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous document type relatif à la qualité et à la gestion des risques.

### Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Justine GRENIER**, une délégation est donnée à **Madame Marie-Thérèse COSCO**, assistante médico-administrative, responsable des relations avec les usagers, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous document type relatif aux usagers, hormis les situations demandant un examen particulier avec réponse personnalisée.

### Article 4 :

**Madame Justine GRENIER** tient le directeur informé des décisions prises en vertu de la présente délégation.

### Article 5 :

La décision n°66-2025 est abrogée.

### Article 6 :

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### Article 7 :

La présente décision est portée au registre des décisions, publiée sur le site internet du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et affichée au sein des E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon.

Elle sera portée à la connaissance de la présidente du Conseil de surveillance du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, des présidents des Conseils d'administration des E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon ainsi que du comptable public de chaque établissement.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-et-Marne.

Fait à Fontainebleau, le 14 janvier 2026

Le directeur,  
Benoît FRASLIN.

